

Parler, écrire, imprimer : protéger les droits les plus précieux

Du 11 octobre 2020 au 11 octobre 2020



Dans le cadre de la [programmation de la mission Vie Culturelle](#), Elisabeth Ronzier, maîtresse de conférences en droit privé à l'université du Havre, proposera une analyse juridique de la liberté d'expression le lundi 12 octobre de 17h30 à 19h sur le site Vauban, Amphi A1.

Charlie Hebdo, Zemmour, Bedos, #balancetonporc. A l'heure d'Internet et des réseaux sociaux, et alors qu'il n'a jamais été aussi simple d'user de sa liberté d'expression, l'idée se répand selon laquelle « on ne peut plus rien dire ». Justement, qu'en dit le droit ? Que peut-on dire ? Jusqu'où peut-on aller ?